

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 1 octobre 2021, s'est réuni le 7 octobre 2021 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Nuriye TOPAL, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB Alain DAULT, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Nellie ROCHEX, Pascal LAMBERT, Alain PETIT, Gillian ROUX, Marie-josé FUENTES.

Pouvoirs :

Claude ROBERT à Jean-François DARDENNE
Maria LAGACHE-FORTES à Marie-josé FURTADO
André MAHIEU à Didier CARON

Absents :

Badia ZRARI
Malika KHAIR
Patrice ABRAN

Absents en cours de séance :

Nellie ROCHEX, DEL2021_119
Mehmet ATAC, DEL2021_120
Mokhtar ALLOUACHE, DEL2021_129 et DEL2021_130

Participations :

M. DENIS : Directeur Général des Services de la Collectivité
M. FOUIN : Directeur Général Adjoint Juridique, Patrimoine, Finances et Commande Publique
M. DECOURTRAY : Directeur Général Adjoint Stratégie, projets urbains et Techniques
Mme BOUALAME : Chargée de Mission du Service Juridique
Mme DUMETZ : Directrice Financière
M. LAMY : Directeur de Cabinet

M. LEDAD : Conseiller technique du Cabinet
Mme LOZANO : Assistante du Maire, des élus et du Cabinet

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Annie DUPRESSOIR

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à 31 voix pour et 1 abstention.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DEL2021 108 - Désignation d'un nouveau représentant au sein de l'association "Les Temps d'Art"

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- De procéder à la désignation de Mme Imen BOUHARB pour siéger en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de l'association « Les Temps d'Art » aux côtés de Madame Valérie LEFEVRE et Messieurs Olivier CARRE et Hervé ROBERTI.
- De notifier la présente délibération, pour information, à l'association en question.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

DEL2021 109 - Centre d'affaires et d'innovation sociale du SARCUS - Procès verbal de mise à disposition de biens et d'équipements - Modification de la délibération n° DEL 2019-110 en date du 10/10/2019

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition du centre d'affaires et d'innovation sociale Sarcus ci-annexé et tous les documents y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 110 - Rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60)

Rapporteur : Monsieur Nicolas PROMSY

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) ci-annexé.

DEL2021 111 - Rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE)

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des Classes d'Environnement (SMIOCE) ci-annexé.

RELATIONS SOCIALES

DEL2021 112 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs dans le cadre des procédures annuelles d'avancement de grade et de promotion interne :

Créations :

2 postes d'attaché principal à la direction des Ressources humaines et au service Recettes et cofinancements

1 poste de bibliothécaire principal à la médiathèque

2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à la halte garderie L'îlot câlin et à la crèche Croque sourire

1 poste d'assistant de conservation principal 2ème classe au service Informatique

1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe au conservatoire communal des pratiques musicales

1 poste de technicien principal 2ème classe au service Bureau d'études

1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au service Patrimoine et foncier

1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe au pôle Action sociale

15 postes d'adjoint technique principal 2ème classe aux services Informatique, Périscolaire, Agents d'entretien, Restauration, Bâtiments, Espaces verts, ATSEM, Sports, Police et pôle Seniors

1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe au service Citoyenneté

1 poste d'agent social principal 2ème classe à la crèche Croque sourire

1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à la crèche Cap canailles

1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à la crèche Croque sourire

1 poste d'agent de maîtrise au service Moyens généraux

Les avancements de grade prennent effet rétroactif à la date à laquelle l'agent bénéficiaire remplit les conditions pour y prétendre dans la limite du 1^{er} janvier de l'année.

Les suppressions de poste correspondantes seront soumises à l'approbation du conseil municipal après avis du comité technique.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 113 - Vacations d'animateur médiateur scientifique à la MASTE

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le recrutement d'étudiants et d'enseignants vacataires pour encadrer des animations scientifiques pour enfants et des actions de médiation scientifique à destination des adultes au sein de la MASTE.

De fixer le taux brut horaire de la vacation à :

25 € pour les enseignants

19 € pour les étudiants

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 114 - Contrat d'apprentissage majoration de rémunération A. KHOUDOUR

Rapporteur : Monsieur Alain DAULT

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la majoration de 20 points de la rémunération de M. Akram KHOUDOUR en contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} octobre 2021.

En conséquence de fixer sa rémunération à 81 % du SMIC à compter du 1^{er} octobre 2021.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2021 115 - Etudes dans le cadre de la procédure de carence sur la copropriété de la Commanderie - quartier des Rochers

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention à hauteur de 22 500 € TTC, au bénéfice de l'ACSO pour la réalisation des études relatives à la procédure de carence.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 116 - Convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif aux concessions d'aménagement sur le quartier des Rochers

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de constitution d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif aux concessions d'aménagement sur la copropriété « la Commanderie » dans le quartier des Rochers et le bâtiment Faidherbe à Nogent-sur-Oise
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 117 - Quartier des Rochers – Acquisition Ensemble Immobilier - 34 rue Faidherbe

Rapporteur : Madame Léa Fatma KAYA

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 34 rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise (60), cadastré AE 119, pour un montant de 120 000,00 €, dans le cadre du futur projet de réhabilitation du Quartier des Rochers portant notamment sur d'éventuelles constructions nécessaires au relogement des familles du quartier.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 118 - Cession Ensemble immobilier - 72 rue du Général de Gaulle

Rapporteur : Monsieur Yves DUCHATEAU

Le Conseil Municipal décide :

- de prononcer le déclassement de l'ensemble immobilier situé 72 rue du Général de Gaulle cadastré BH 47p du domaine public et d'intégrer celui-ci au domaine privé communal,
- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier à usage de bureaux, d'une superficie de 110 m² (et 30 m² de grenier) situé à Nogent-sur-Oise sis 72 rue du Général de Gaulle, cadastré BH 47p, pour un montant de 131 000 €, aux conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 119 - Vente d'un ensemble immobilier cadastré BP 9,11, 12, 19, 20, 21, 24 et 433 - 60 rue Edouard Herriot

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente de l'ensemble immobilier à usage d'habitation situé 60 rue Edouard Herriot, sur les parcelles cadastrées BP 9, 11, 12, 19, 20, 21, 24 et 433 au prix de 240 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, dont, notamment, toute éventuelle transaction ayant pour objet de régler les litiges entre les parties.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 3
Loïc PEN
Lauriane LERICHE
Pascal LAMBERT

DEL2021 120 - Modification de la délibération N° DEL2020 014A du 25 mai 2020 - Cession Site "FICOP" - rue de la Cavée Mal à Main

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de la délibération N° DEL2020-014A du 25 mai 2020 approuvant le nouveau prix de vente, d'un montant de 162 360,53 €, relatif à la cession de l'ensemble immobilier « anciennement FICOP » situé rue de la Cavée Mal à Main à Nogent-sur-Oise.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou le 3^{ème} Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 24

Contre : 7
Loïc PEN
Lauriane LERICHE
Pascal LAMBERT
Nellie ROCHEX
Gillian ROUX
Alain PETIT
Marie-josé FUENTES

DEL2021 121 - Avis du Conseil Municipal - Plan de Mobilité 2030 du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan de Mobilité ci-annexé tel qu'approuvé par le Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise lors de sa séance du 29 juin 2021,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2021 122 - Taxe d'aménagement – Fixation du taux et les exonérations facultatives -
Modification de la délibération du 28/11/2011**

Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC

Le Conseil Municipal décide :

De confirmer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal ;

De supprimer, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les exonérations facultatives suivantes :

- Celle bénéficiant aux locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)
- Celle bénéficiant aux commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;

De maintenir, en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, l'exonération facultative bénéficiant, dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (prêt à taux zéro) prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

De fixer, en application de l'article L. 331-13 du code de l'urbanisme, le montant de la taxe d'aménagement à 5 000 € pour les aires de stationnement non comprises dans la surface visée à l'article L. 331-10, soit les aires de stationnement extérieures.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 123 - Dénomination du nouveau service jeunesse "Centre Jean Blanpied"

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

De rendre hommage à Monsieur Jean Blanpied, figure locale de l'Education Populaire, en renommant les nouveaux locaux du service jeunesse situé 1 boulevard Branly « centre Jean Blanpied ».

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 2
Jean-François DARDENNE
Claude ROBERT

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

DEL2021 124 - Indemnité représentative de logement des instituteurs exercice 2021

Rapporteur : Monsieur Yves DUCHATEAU

Le Conseil Municipal décide :

d'approuver le taux d'évolution de 1.50 % de revalorisation de l'Indemnité représentative de logement (IRL) pour l'année 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

DEL2021 125 - Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque Maurice Schumann

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser, dans le cadre d'un programme de désherbage, les agents affecté.e.s à la médiathèque Maurice Schumann à sortir des documents de l'inventaire selon les critères exposés ci-avant.

De donner son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- Cédés à titre gratuit à des associations ou établissements scolaires.
- Détruits, et si possible recyclés.

D'autoriser Monsieur le Maire, à chaque opération de désherbage, à signer le procès-verbal mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination. La liste des documents désherbés sera jointe au procès-verbal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

DEL2021 126 - Contrat de concession de fourrière automobile au titre de l'article R3121-6 du code de la commande publique

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

De constater la résiliation de la convention de délégation de service public de gestion de la fourrière signée en juillet 2016,

D'approuver le contrat de concession pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules auprès de la société CODRA, 5 rue Gaston de Parseval 60300 à SENLIS (Oise), au titre de l'article R3121-6 du code de la commande publique, pour une durée d'une année.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2021 127 - Demande de subvention auprès du volet numérique du plan de relance européen REACT EU - programme FEDER

Rapporteur : Monsieur Nicolas PROMSY

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat liant l'agglomération Creil Sud Oise, les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise, Saint-Leu d'Esserent, Saint-

Maximin, Thiverny et Villers-Saint-Paul, et relative à l'organisation et à la définition des responsabilités de chaque partie en vue de la mise en œuvre des projets inclus dans la demande de subvention commune présentée par l'agglomération Creil Sud Oise auprès de l'Europe dans le cadre du programme FEDER – plan de relance européen REACT-EU.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2021 128 - Subventions exceptionnelles et complémentaires aux associations

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'octroi des subventions pour l'exercice 2021, concernant les associations suivantes :
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 300 € pour l'Association Nogentaise de l'Audiovisuel ANA dans le cadre du projet d'information au coeur de la ville ;
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 730 € pour le Nogent Basket Ball Club afin de pallier aux préjudices dus à un accident de leur mini-bus par le service jeunesse de la ville ;
- une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 400 € pour le Judo Club Nogentais dans le cadre des stages kata ;
- une subvention complémentaire d'un montant de 4 200 € pour l'association Nogent-sur-Oise Athlétisme pour pallier au fonctionnement de l'association ;
- une subvention complémentaire d'un montant de 31 000 € pour l'association Nogent-sur-Oise Sports Evenements afin d'assurer l'équilibre financier de l'événement Nogent Legend Festival.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir avec les associations sus visées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 4

Olivier CARRE
Nicolas PROMSY
Michel DUPLESSI
Marie-josé FUENTES

DEL2021 129 - Budget principal 2021 - Décision modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'adopter la décision modificative n°1 du budget principal annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 24

Abstention(s) : 7

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-josé FUENTES

DEL2021 130 - Budget annexe CMS 2021 - Décision modificative N°1

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du Centre Municipal de Santé présentée ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-François DARDENNE

